Femme de ménage payée en CESU et retraite

Description

Le départ d'une femme de ménage à la retraite respecte une procédure spécifique. Si l'employée est payée en CESU, la procédure pour un départ volontaire est différente de celle d'une mise en retraite par l'employeur. Le non-respect de la procédure légale est considéré comme un licenciement abusif.

Selon les situations, un délai de préavis doit également être respecté, sauf dans le cas d'une faute grave ou d'une faute lourde. D'autre part, l'employeur est tenu de verser une indemnité à l'employée, en fonction de la nature du départ de cette dernière.

Modèles de contrats de travail CDD/CDI

Femme de ménage : quand peut-elle partir à la retraite ?

Le départ d'une technicienne de surface à la retraite peut se faire soit à son initiative, soit à l'initiative de son employeur. Toujours est-il qu'une **procédure de préavis et d'indemnité doit être respectée** dans tous les cas.

À son initiative

Cette décision peut intervenir **dès que la femme de ménage a atteint l'âge légal pour liquider sa pension de vieillesse**, selon l'Article L1237-5 du Code du travail. Ce départ ne constitue ni une démission de la part de l'employée ni une rupture conventionnelle du contrat de travail.

À l'initiative de son employeur

La mise à la retraite de la femme de ménage doit **s'effectuer avec l'accord de l'employée, et après 65 à 69 ans**. D'autre part, si elle est rémunérée par CESU, elle bénéficie des mêmes droits à la retraite qu'un simple salarié travaillant dans une entreprise au même salaire.

À noter : quelle que soit la nature du départ, l'employeur devra remettre à son employée des documents de fin de contrat (le solde de tout compte, le certificat de

© 2023 LEGALPLACE SAS

travail et l'attestation France travail (anciennement Pôle emploi)).

Quelle indemnité pour une femme de ménage qui part à la retraite ?

Le départ d'une technicienne de surface à la retraite doit donner lieu au versement d'une indemnité, qu'il soit à l'initiative de l'employée ou de son employeur. Un reçu pour solde de tout compte sera aussi remis à l'employée. **Dans ce document seront indiquées les sommes versées**.

Bon à savoir : même si la remise d'un solde de tout compte n'est pas obligatoire, il est conseillé d'en faire un.

À son initiative

Si la femme de ménage choisit de prendre sa retraite, son employeur devra lui verser une **indemnité de départ volontaire, selon son ancienneté :**

- 1/2 mois de salaire, si cette dernière est de plus de 10 ans ;
- 1 mois de salaire après 15 ans ;
- 1 mois et demi de salaire au-delà de 20 ans ;
- 2 mois de salaire à partir de 30 ans.

À l'initiative de son employeur

Dans ce cas, l'indemnité à payer est **égale au montant de l'indemnité légale de licenciement CESU.** Selon sa situation, la femme de ménage qui part à la retraite peut bénéficier de :

- Une indemnité de licenciement;
- Indemnités compensatrices de congés payés (si l'ensemble des congés payés n'a pas encore été versé) ;
- Indemnités compensatrices de préavis (en cas de licenciement sans préavis).

Mode de calcul

Le salaire qui servira de base de calcul sera soit :

© 2023 LEGALPLACE SAS

- 1/12e de la rémunération des 12 mois avant le départ à la retraite ;
- 1/3 des 3 derniers mois.

Le calcul pris en compte sera celui qui est le plus avantageux.

À noter : même si l'indemnité est calculée sur la base du salaire CESU brut, des cotisations sont dues.

Quelle est la procédure de départ à la retraite pour un salarié CESU ?

Le départ à la retraite pour un salarié CESU doit suivre une procédure selon qu'il s'agisse d'un départ volontaire ou à l'initiative de l'employeur. Dans le cas d'une mise en retraite, **certaines conditions devront être réunies sous peine d'engager un licenciement abusif.**

Départ en retraite

Aucun formalisme spécifique n'est prévu pour un départ volontaire à la retraite. Toutefois, il est conseillé de **notifier ce départ par écrit et de faire parvenir ce courrier à son employeur avec accusé de réception.**

Cette procédure atteste de la rupture de contrat. Elle sert également à marquer la date de départ du préavis.

Mise en retraite

Lorsque le départ est à l'initiative de l'employeur, il faut qu'il formule **par lettre recommandée avec accusé de réception une proposition de mise en retraite.** Une procédure d'entretien est conseillée et la décision doit être notifiée dans un délai d'1 jour franc à la suite de cet entretien.

Préavis

Le départ d'une femme de ménage à la retraite doit respecter un préavis. **Ce délai varie en fonction de l'ancienneté de l'employée** selon l'Article L1237-10 du Code du travail. Cette ancienneté est considérée à partir de la date d'envoi de la lettre de départ ou de mise en retraite. La durée du préavis est alors de :

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Deux mois pour plus de 2 ans d'ancienneté ;
- Un mois pour 6 mois à 2 ans d'ancienneté ;
- Une semaine pour 1 à 6 mois d'ancienneté.

Rappel : qu'est-ce que le CESU ?

Le CESU ou chèque emploi service universel est un **outil de financement créé pour les particuliers, pour favoriser les services à la personne**. Il convient aussi bien aux personnes actives qu'aux seniors.

Voici quelques activités concernées par le CESU :

- Les tâches ménagères ;
- L'assistance aux personnes âgées ;
- La garde d'enfants ;
- L'assistance aux personnes en situation de handicap ;
- Le soutien scolaire à domicile.

© 2023 LEGALPLACE SAS